RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00666
Numéro SIREN : 821 583 234
Nom ou dénomination : ABALONE TT NANCY

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 3703

ABALONE GROUP
agence d'emplois
www.abalone-interim.com

REÇU LE
12 JUIN 2023
G.T.C. NANCY

nantes 2013 european green capital
ABALONE
a été labellisé
Nantes 2013 Green Capital

DEPOT DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'ensemble des éléments relatifs au dépôt des comptes sociaux clos le 31 décembre 2021 des sociétés :

- ABALONE TT NANCY

Ainsi qu'un chèque d'un montant de 51,02 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce pour chacune de ces sociétés.

Merci de bien vouloir transmettre les récépissés de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Service Juridique
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Nadège LIGNON
Directrice Générale

CERTIFICATION QUALITE SRA N° 0501 Abalone Group
UN GLOBAL COMPACT Network France WE SUPPORT

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La société ou la personne morale désignée ci-après

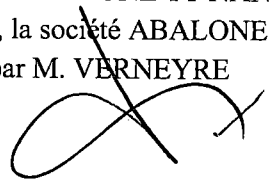
ABALONE TT NANCY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 123000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 356 RUE ANTOINE DE LAVOISIER - DYNAPOLE DE LUDRES ET FLEVILLE
54710 LUDRES
821583234 RCS NANCY

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT NANCY
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



PDF-XChange Editor
Click to BUY NOW!
www.tracker-software.com

PDF-XChange Editor
Click to BUY NOW!
www.tracker-software.com

SAS ABALONE TT NANCY

356 RUE ANOINE DE LAVOISIER
DYNAPOLE DE LUDRES ET FLEVILLE
54710 LUDRES

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

ABALONE TT NANCY

35 UE ANOINE DE LAVOISIER
APOLE DE LUDRES ET FLEVILLE
54710 LUDRES

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

COMPTES ANNUELS

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

BIL N ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 347.77	5 347.77				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	15 135.83	8 111.75	7 024.08	6 992.40	31.68	0.45
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	23 560.98		23 560.98	30 274.98	-6 714.00	-22.18
	Autres immobilisations financières	3 000.00		3 000.00	3 000.00		
	Total II	47 044.58	13 459.52	33 585.06	40 267.38	-6 682.32	-16.59
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	327 535.21	1 253.40	326 281.81	280 983.93	45 297.88	16.12
	Autres créances	282 308.31		282 308.31	319 919.99	-37 611.68	-11.76
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	105 271.29		105 271.29	611.79	104 659.50	NS
	Charges constatées d'avance (3)	3 436.27		3 436.27	5 320.13	-1 883.86	-35.41
	Total III	718 551.08	1 253.40	717 297.68	606 835.84	110 461.84	18.20
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	765 595.66	14 712.92	750 882.74	647 103.22	103 779.52	16.04

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 26 560.98
(3) Dont à plus d'un an

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

BIL N PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 123 000)	123 000.00	123 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 039.54	458.00	1 581.54	345.31
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 687.83	8 693.55	-5 005.72	-57.58
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	75 727.13	31 630.82	44 096.31	139.41
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	204 454.50	163 782.37	40 672.13	24.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	12 569.58	6 792.07	5 777.51	85.06
	Emprunts et dettes financières diverses	27 191.30	32 141.00	-4 949.70	-15.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 750.94	67 980.55	-10 229.61	-15.05
	Dettes fiscales et sociales	447 327.71	370 573.04	76 754.67	20.71
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 588.71	5 834.19	-4 245.48	-72.77
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	546 428.24	483 320.85	63 107.39	13.06
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	750 882.74	647 103.22	103 779.52	16.04
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	546 428.24	483 320.85		

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 777 241.58		1 777 241.58	1 477 821.99	299 419.59	20.26
Chiffre d'affaires NET	1 777 241.58		1 777 241.58	1 477 821.99	299 419.59	20.26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			3 333.30	6 000.00	-2 666.70	-44.45
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 235.65	19 651.99	-7 416.34	-37.74
Autres produits			617.78	243.44	374.34	153.77
Total des Produits d'exploitation (I)			1 793 428.31	1 503 717.42	289 710.89	19.27
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			219 625.97	209 858.97	9 767.00	4.65
Impôts, taxes et versements assimilés			40 984.14	18 946.73	22 037.41	116.31
Salaires et traitements			1 201 357.77	1 048 466.95	152 890.82	14.58
Charges sociales			203 917.25	161 122.85	42 794.40	26.56
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 525.15	1 034.88	490.27	47.37
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 253.40		1 253.40	
Dotations aux provisions						
Autres charges			69.19	3.81	65.38	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 668 732.87	1 439 434.19	229 298.68	15.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			124 695.44	64 283.23	60 412.21	93.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	959.75	412.13	547.62	132.88
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	959.75	412.13	547.62	132.88
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	786.06	923.54	-137.48	-14.89
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	786.06	923.54	-137.48	-14.89
2. Résultat financier (V-VI)	173.69	-511.41	685.10	133.96
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	124 869.13	63 771.82	61 097.31	95.81
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 088.00	32 141.00	-7 053.00	-21.94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	25 088.00	32 141.00	-7 053.00	-21.94
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-25 088.00	-32 141.00	7 053.00	21.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	24 054.00		24 054.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 794 388.06	1 504 129.55	290 258.51	19.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 718 660.93	1 472 498.73	246 162.20	16.72
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	75 727.13	31 630.82	44 096.31	139.41
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	8 251.20	8 062.80		
: Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

PDF-XChange Editor
Click to BUY NOW!
www.tracker-software.com

ONE TT NANCY

356 [illegible]DINE DE LAVOISIER
[illegible]APOL[illegible]DE LUDRES ET FLEVILLE
[illegible]RES

PDF-XChange Editor
Click to BUY NOW!
www.tracker-software.com

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 750 882.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 777 241.58 Euros et dégageant un bénéfice de 75 727.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de

modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/17, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre de 115 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour constaté est de 57 771 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, le retour constaté est de 32 141 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 25 088 euros.

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

AN...EXE

...rcice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 348		
Installations générales agencements aménagements divers	795		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 784		1 557
TOTAL	13 579		1 557
Prêts, autres immobilisations financières	33 275		
TOTAL	33 275		
TOTAL GENERAL	52 202		1 557

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 348	5 348
Installations générales agencements aménagements divers			795	795
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 341	14 341
TOTAL			15 136	15 136
Prêts, autres immobilisations financières		6 714	26 561	26 561
TOTAL		6 714	26 561	26 561
TOTAL GENERAL		6 714	47 045	47 045

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 348			5 348
Installations générales agencements aménagements divers	23	114		136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 564	1 412		7 975
TOTAL	6 587	1 525		8 112
TOTAL GENERAL	11 934	1 525		13 460

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	114				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 412				
TOTAL	1 525				
TOTAL GENERAL	1 525				

PDF-XChange Editor Click to BUY NOW! www.tracker-software.com

AN...EXE

...rcice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 253			1 253
TOTAL		1 253			1 253
TOTAL GENERAL		1 253			1 253
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 253			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	23 561	23 561	
Autres immobilisations financières	3 000	3 000	
Clients douteux ou litigieux	7 520	7 520	
Autres créances clients	320 015	320 015	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 473	9 473	
Groupe et associés	270 732	270 732	
Débiteurs divers	2 103	2 103	
Charges constatées d'avance	3 436	3 436	
TOTAL	639 841	639 841	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	6 714		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 570	12 570		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 751	57 751		
Personnel et comptes rattachés	215 590	215 590		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 142	88 142		
Impôts sur les bénéfices	24 054	24 054		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 526	86 526		
Autres impôts taxes et assimilés	33 016	33 016		
Groupe et associés	27 191	27 191		
Autres dettes	1 589	1 589		
TOTAL	546 428	546 428		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 300			12 300

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	146
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 674
Dettes fiscales et sociales	203 819
Autres dettes	1 589
Total	235 228

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 436
Total	3 436

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	131 178
Total	131 178

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				38 340	38 340
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				4 601	4 601
- dotations de l'exercice				7 668	7 668
Total				12 269	12 269
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				8 063	8 063
- exercice				8 251	8 251
Total				16 314	16 314
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				8 251	8 251
- entre 1 et 5 ans				13 752	13 752
Total				22 003	22 003
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				383	383
Total				383	383

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	246
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		246

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 0.90%

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Nancy S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Nancy S.A.S.
356 Rue Lavoisier 54710 LUDRES

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Nancy S.A.S.

356 Rue Lavoisier 54710 LUDRES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Nancy S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Nancy S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 13 juin 2022

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Signé avec oodrive_sign

Yohann Bossard

KPMG

13/06/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANCY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 356 RUE ANOINE DE LAVOISIER 54710 LUDRES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 82158323400017 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 348	AG 5 348		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	15 136	AU 8 112	7 024	6 992
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	23 561	BG	23 561	30 275
	Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI	3 000	3 000
	TOTAL (II)	BJ	47 045	BK 13 460	33 585	40 267
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	327 535	BY 1 253	326 282	280 984
	Autres créances (3)	BZ	282 308	CA	282 308	319 920
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	105 271	CG	105 271	612
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 436	CI	3 436	5 320
	TOTAL (III)	CJ	718 551	CK 1 253	717 298	606 836
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	765 596	1A 14 713	750 883	647 103

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 26 561 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANCY — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 123 000)	DA	123 000	123 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 040	458
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 688	8 694
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	75 727	31 631
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	204 455	163 782
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 570	6 792
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	27 191	32 141
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 751	67 981
	Dettes fiscales et sociales	DY	447 328	370 573
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 589	5 834
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	546 428	483 321
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	750 883	647 103

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	546 428	483 321
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 424	6 646

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANCY — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 777 242	FH		FI	1 777 242	1 477 822
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 777 242	FK		FL	1 777 242	1 477 822
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 333	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	12 236	19 652
	Autres produits (1) (11)					FQ	618	243
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 793 428	1 503 717
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	219 626	209 859
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	40 984	18 947
	Salaires et traitements*					FY	1 201 358	1 048 467
	Charges sociales (10)					FZ	203 917	161 123
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 525	1 035
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 253	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	69	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 668 733	1 439 434
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	124 695	64 283
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	960	412
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	960	412
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	786	924
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	786	924
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	174	(511)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	124 869	63 772

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT NANCY — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 088	32 141
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 088	32 141
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(25 088)	(32 141)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	24 054	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 794 388	1 504 130
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 718 661	1 472 499
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	75 727	31 631
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	8 251	8 063
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	12 236	17 861
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
RETOUR A MEILLEURE FORTUNE	25 088	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS ABALONE TT NANCY

356 RUE ANOINE DE LAVOISIER
DYNAPOLE DE LUDRES ET FLEVILLE
54710 LUDRES

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 750 882.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 777 241.58 Euros et dégageant un bénéfice de 75 727.13 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/17, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre de 115 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, le retour constaté est de 57 771 euros.
Au cours de l'exercice clos au 31/12/2020, le retour constaté est de 32 141 euros.
Au cours de l'exercice, le retour constaté est de 25 088 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 348		
Installations générales agencements aménagements divers	795		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 784		1 557
TOTAL	13 579		1 557
Prêts, autres immobilisations financières	33 275		
TOTAL	33 275		
TOTAL GENERAL	52 202		1 557

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 348	5 348
Installations générales agencements aménagements divers			795	795
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 341	14 341
TOTAL			15 136	15 136
Prêts, autres immobilisations financières		6 714	26 561	26 561
TOTAL		6 714	26 561	26 561
TOTAL GENERAL		6 714	47 045	47 045

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 348			5 348
Installations générales agencements aménagements divers	23	114		136
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 564	1 412		7 975
TOTAL	6 587	1 525		8 112
TOTAL GENERAL	11 934	1 525		13 460

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	114				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 412				
TOTAL	1 525				
TOTAL GENERAL	1 525				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 253			1 253
TOTAL		1 253			1 253
TOTAL GENERAL		1 253			1 253
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 253			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	23 561	23 561	
Autres immobilisations financières	3 000	3 000	
Clients douteux ou litigieux	7 520	7 520	
Autres créances clients	320 015	320 015	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 473	9 473	
Groupe et associés	270 732	270 732	
Débiteurs divers	2 103	2 103	
Charges constatées d'avance	3 436	3 436	
TOTAL	639 841	639 841	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	6 714		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 570	12 570		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 751	57 751		
Personnel et comptes rattachés	215 590	215 590		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 142	88 142		
Impôts sur les bénéfices	24 054	24 054		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 526	86 526		
Autres impôts taxes et assimilés	33 016	33 016		
Groupe et associés	27 191	27 191		
Autres dettes	1 589	1 589		
TOTAL	546 428	546 428		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 300			12 300

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	146
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 674
Dettes fiscales et sociales	203 819
Autres dettes	1 589
Total	235 228

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 436
Total	3 436

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	131 178
Total	131 178

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				38 340	38 340
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				4 601	4 601
- dotations de l'exercice				7 668	7 668
Total				12 269	12 269
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				8 063	8 063
- exercice				8 251	8 251
Total				16 314	16 314
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				8 251	8 251
- entre 1 et 5 ans				13 752	13 752
Total				22 003	22 003
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				383	383
Total				383	383

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	246
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		246

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5%
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 0.90%

ABALONE TT NANCY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 123000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 356 RUE ANTOINE DE LAVOISIER - DYNAPOLE DE LUDRES ET FLEVILLE
54710 LUDRES
821583234 RCS NANCY
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 75727,13 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 3687,83 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 2039,54 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 3786,36 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 75628,60 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 5518,60 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 70110,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 5,70 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			35055,00 euros
31.12.2019			Néant
31.12.2018			Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

ABALONE TT NANCY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 123000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 356 RUE ANTOINE DE LAVOISIER - DYNAPOLE DE LUDRES ET FLEVILLE
54710 LUDRES
821583234 RCS NANCY
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 75727,13 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 3687,83 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 2039,54 euro(s)

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat :

- Au poste « *réserve légale* » pour un montant de 3786,36 euro(s),

Suite à ces dotations, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 75628,60 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 5518,60 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 70110,00 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 5,70 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			35055,00 euros
31.12.2019			Néant
31.12.2018			Néant